



SNUipp-FSU

**Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
Section des Yvelines**

Denis Andréoléty
Bertrand Mesure
Secrétaires départementaux

Trappes, le 4 janvier 2012

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspection Académique des Yvelines
Centre commercial Parly 2
78154 Le Chesnay cedex

Objet : Notification d'intention de dépôt de préavis de grève

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à envisager le dépôt d'un préavis de grève.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dégrade les conditions de travail des élèves et des enseignants.

Les suppressions de postes dans le département des Yvelines ne permettront pas d'effectuer la rentrée 2012 dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 78 vous fait part des motifs qui peuvent le conduire à déposer un préavis de grève pour les enseignants des écoles :

- répartition des emplois à la rentrée 2012 dans le département ;
- situation des RASED, du remplacement, de la scolarisation des moins de 3 ans, des secteurs RRS ;
- effectifs et taille des classes dans les écoles du département ;
- baisse du nombre de stages dans le cadre de la formation continue, droit au congé formation affaibli, conditions restreintes d'obtention des temps partiels et des disponibilités sur autorisation, très peu d'exéats accordés au vu des années précédentes et du nombre de demandes.

Le SNUipp-FSU exige l'arrêt des suppressions d'emplois et un autre budget pour l'école publique.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Denis Andréoléty

Bertrand Mesure